

## **Procès-verbaux de la Ville de Hampstead**

### **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 11 JUIN 2012 À 20 H 00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD**

---

**SONT PRÉSENTS :** Monsieur le Maire William Steinberg, Madame la Conseillère Bonnie Feigenbaum, Messieurs les Conseillers Abraham Gonshor, Leon Elfassy, Michael Goldwax et Harvey Shaffer, formant quorum sous la présidence du Maire Steinberg.

**ABSENT :** Conseiller Jack Edery et M. Richard Sun, Directeur Général

**SONT AUSSI PRÉSENTS :** Monsieur Yves Mailhot en remplacement du Directeur Général et M<sup>e</sup> Nathalie Lauzière, Greffière, qui prend note des délibérations.

#### **1<sup>ÈRE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

*À 20h20, le Conseiller Abraham Gonshor s'absente temporairement de l'assemblée et revient y assister à 20h28.*

*À 20h25, le Conseiller Harvey Shaffer s'absente temporairement de l'assemblée et revient y assister à 20h28.*

2012-144

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyée par le Conseiller Abraham Gonshor, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point suivant :

Item 13.1.1 - Comité du centenaire de la Ville de Hampstead (1914 - 2014)

Adoptée

2012-145

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum et UNANIMEMENT RÉSOLU:

- QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil municipal du 7 mai 2012 et la séance extraordinaire du conseil municipal du 14 mai 2012 soient adoptés dans la forme soumise.

Adoptée

2012-146

#### **ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION DES COMPTEURS D'EAU ET DE LA CONSOMMATION D'EAU AMENDÉE**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont reçu, avant la présente séance, une copie de ladite politique amendée le 8 juin 2012;

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et UNANIMEMENT RÉSOLU :

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- QUE la « *Politique de gestion des compteurs d'eau et de la consommation d'eau* » est et soit, par la présente, amendée et approuvée et qu'elle entre en vigueur immédiatement.

Adoptée

À 21h09, le Conseiller Abraham Gonshor s'absente temporairement de l'assemblée et revient y assister à 21h11.

2012-147

### **EN MEMOIRE DES VICTIMES ISRAËLIENNES DU TERRORISME AUX JEUX OLYMPIQUES DE MUNICH EN 1972**

---

CONSIDÉRANT QUE onze (11) athlètes et entraîneurs Israéliens ont été brutalement assassinés par des terroristes aux Jeux olympiques de Munich en 1972;

CONSIDÉRANT QUE les Jeux Olympiques de Londres marqueront le 40<sup>ème</sup> anniversaire de cet événement tragique;

CONSIDÉRANT QUE c'est la seule fois où des participants ont été assassinés aux Jeux olympiques;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de commémorer cet événement afin de réaffirmer la détermination de toutes les nations civilisées à combattre le terrorisme;

CONSIDÉRANT QUE le membre du Parlement d'Hampstead, Honorable Irwin Cotler, a fait circuler une motion semblable qui sera présentée cette semaine à la Chambre des communes;

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy et appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et unanimement résolu;

QUE le Conseil de la Ville de Hampstead demande au gouvernement du Canada de faire une demande au Comité International Olympique à observer une minute de silence pendant la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques de Londres afin de rappeler l'assassinat tragique des 11 athlètes et entraîneurs Israéliens aux Jeux Olympiques de 1972 à Munich.

QU'UNE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, le ministre des Affaires étrangères, le membre du Parlement de Mont-Royal le président du comité d'olympique Canadien, le Consulat General d'Israël et les Maires de toutes les municipalités sur l'île de Montréal.

Adoptée

2012-148

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 741-2-MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 741-1, AUTORISANT LE CONSEIL À DÉLÉGUER AUX FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ**

---

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du Règlement n° 741-2 a été donné lors de la séance ordinaire du 2 avril 2012 et que les membres du Conseil ont reçu une copie dudit règlement dans les délais et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le Conseiller Harvey Shaffer, appuyé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- D'adopter le Règlement n° 741-2 intitulé : « Modifiant le règlement n° 741-1, autorisant le conseil à déléguer aux fonctionnaires et employés

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité».

Adoptée

2012-149

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 796 RÉGISSANT L'EAU POTABLE**

---

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du Règlement n° 796 a été donné lors de la séance ordinaire du 2 avril 2012 et que les membres du Conseil ont reçu une copie dudit règlement dans les délais et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- D'adopter le Règlement n° 796 intitulé : « règlement régissant l'eau potable ».

Adoptée

2012-150

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 752-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 752-1 CONCERNANT LES TARIFS**

---

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du Règlement n° 752-5 a été donné lors de la séance spéciale du 14 mai 2012 et que les membres du Conseil ont reçu une copie dudit règlement dans les délais et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyée par le Conseiller Harvey Shaffer et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- D'adopter le Règlement n° 752-5 intitulé : « Règlement modifiant le règlement n° 752-1, concernant les tarifs ».

Adoptée

2012-151

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 774-2 - MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 774 CONCERNANT L'ADMINISTRATION DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS**

---

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du Règlement n° 774-2 a été donné lors de la séance spéciale du 14 mai 2012 et que les membres du Conseil ont reçu une copie dudit règlement dans les délais et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- D'adopter le Règlement n° 774-2 intitulé : «Règlement modifiant le règlement n° 774 concernant l'administration des services d'aqueduc et d'égouts ».

Adoptée

2012-152

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 727-11 - MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 727-8 CONCERNANT LA PROTECTION DES ARBRES**

---

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du Règlement n° 727-11 a été donné lors de la séance ordinaire du 7 mai 2012 et que les membres du Conseil ont reçu une copie dudit règlement dans les délais et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- D'adopter le Règlement n° 727-11 intitulé : «Règlement modifiant le règlement de zonage n° 727-8 concernant la protection des arbres ».

Adoptée

2012-153

### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 747-20 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT N° 747 DÉCRÉTANT LES TARIFS RELATIFS AUX ACTIVITÉS CULTURELLES, SPORTIVES ET DE LOISIRS POUR L'AUTOMNE 2012 / HIVER 2013**

---

AVIS DE MOTION est donné par la Conseillère Bonnie Feigenbaum qu'à une prochaine séance du Conseil, il y aura adoption du règlement n° 747-20 modifiant le règlement n° 747, décrétant les tarifs relatifs aux activités culturelles, sportives et de loisirs pour l'automne 2012/hiver 2013.

Tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement n° 747-20 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2012-154

### **APPROBATION DU PAIEMENT D'UNE RÉCLAMATION D'ASSURANCE**

---

ATTENDU QUE la Ville de Hampstead est Défenderesse dans un dossier de la Cour du Québec du district de Montréal portant le numéro 500-22-025187-112;

ATTENDU QUE Sean Murphy, en sa qualité de fondé de pouvoir au Canada pour les souscripteurs du Lloyd's (*Compagnie d'assurance Lloyd's*) et Ludwig Karls, demandeurs dans ce dossier, réclament un montant de 32 810.99\$, plus intérêts au taux légal et indemnité additionnelle prévue par l'article 1619 C.c.Q.;

ATTENDU QUE toutes les parties ont convenu de régler ce dossier hors cour en signant une Quittance mutuelle, complète et finale et Transaction qui sera signée par toutes les parties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Harvey Shaffer, appuyé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum et UNANIMEMENT RÉSOLU:

- QUE la Ville paie à Sean Murphy, en sa qualité de fondé de pouvoir au Canada pour les souscripteurs du Lloyd's (*Compagnie d'assurance Lloyd's*) un montant de 19 477.45 \$ en capital, intérêts et frais incluant les frais légaux;
- QUE le Maire et la Greffière de la Ville sont autorisés à signer la Quittance mutuelle, complète et finale et Transaction, ainsi que la Déclaration de règlement hors cour;
- QUE *Bélanger Sauvé s.e.n.c.r.l* soit autorisée à co-signer ladite Quittance mutuelle, complète et finale et Transaction et la Déclaration de règlement hors cour annexée et qu'elle soit autorisée à faire les modifications accessoires requises par les parties, le cas échéant;
- QU'un chèque au montant de 19 477.45\$ soit émis par la Ville en faveur de *April Canada inc.* tel que recommandé par Sean Murphy, en sa qualité de fondé de pouvoir au Canada pour les souscripteurs du Lloyd's (*Compagnie d'assurance Lloyd's*), afin de donner effet à ce qui précède;

Le certificat du trésorier N° 12-24 daté du 17 mai 2012, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2012-155

### **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 14 MAI 2012**

---

Chaque membre du Conseil en ayant reçue copie, la Greffière dépose le procès-verbal de la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme, tenue le 14 mai 2012.

Le conseil prend acte du dépôt dudit procès-verbal par la Greffière.

2012-156

### **DEMANDE AUTORISANT DES MODIFICATIONS À LA FACADE D'UN BATIMENT UNIFAMILIALE DETACHÉ AU 6 CHEMIN MINDEN, NO. LOT 2 089 892, ZONE RA-2 (RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO 775)**

---

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Abraham Gonshor et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des plans et élévations pour des modifications à la façade d'un bâtiment unifamilial détaché au 6, Chemin Minden et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 14 mai 2012 soit *conditionnellement approuvé* à la recommandation du CCU. Les modifications sont conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 mais ne respectent pas les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775 et à la recommandation du CCU à condition que les conditions suivantes soient remplies:
  - Les escaliers avant et passerelle doivent être de couleur plus claire que le mur de soutènement;
  - Canopée de la jetée de la brique à brique jetée (4,7'x 12,5');
  - Colonne entre les portes de garage doit s'intégrer avec la couleur des portes de garage;

Adoptée

2012-157

### **DEMANDE AUTORISANT DES MODIFICATIONS À LA FACADE D'UN BÂTIMENT BIFAMILIAL DÉTACHÉ AU 86-88, CHEMIN HOLTHAM, LOT NO.: 2 090 067, ZONE RB-4 (RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO 775)**

---

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des plans et élévations pour des modifications à la façade d'un bâtiment bifamilial détaché au 86-88, Chemin Holtham et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 14 mai 2012 soit *conditionnellement approuvé* à la recommandation du CCU. Les modifications sont conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 mais ne respectent pas les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775 et à la recommandation du CCU à condition que les conditions suivantes soient remplies:
  - La bordure autour des fenêtres doit être plus épais;
  - Les briques d'angle existantes doivent être respecté;
  - Les clefs de voute sur le dessus des 4 grandes fenêtres, doivent être retirée;
  - Le béton en dessous des escaliers, remplacés par brick.

Adoptée

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

### Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure au 73 Chemin Hampstead:

*Aucune intervention*

2012-158

**DEMANDE DE MODIFICATION À UNE CONDITION CONCERNANT LA DÉROGATION MINEURE SUIVANTE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727, ARTICLES 6.4.1 AFIN DE PERMETTRE LA MARGE ARRIERE A 6.6M (21.85 PIEDS) AU LIEU DE 7.81M (25.62 PIEDS), A FIN DE PERMETTRE UNE ADDITION DANS LA COUR ARRIERE D'UN BATIMENT UNIFAMILLIALE DETACHÉ AU 73 CHEMIN HAMPSTEAD, NO. LOT : 2 089 385, ZONE RA-1 (RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO 775)**

---

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et résolu unanimement de reporter ce sujet à une séance ultérieure.

Adoptée

2012-159

**DEMANDE DE MODIFICATION À UNE CONDITION CONCERNANT LA DÉROGATION MINEURE SUIVANTE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727, ARTICLES 7.6.2.5 AFIN DE PERMETTRE UNE CLOTURE DANS LA COUR PRINCIPAL AVANT, SUR UNE DISTANCE DE 4.52M (14.8 PIEDS) DE LA LIGNE AVANT D'UN BATIMENT UNIFAMILLIALE DETACHÉ AU 56 CHEMIN MERTON, NO. LOT : 2 088 988, ZONE RA-1**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure du Règlement de zonage numéro 727, article 7.6.2.5 afin de permettre une clôture dans la cour principal avant , sur une distance de 4.52m (14.8 pieds) de la ligne avant d'un bâtiment unifamiliale détaché;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme, à sa séance du 14 mai 2012, a recommandé *d'approuver* la demande de dérogation mineure ci-dessus;

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum et RÉSOLU :

- QUE le conseil municipal *approuve* la demande de dérogation mineure décrite ci-dessus pour l'immeuble situé au 56, Chemin Merton sur le lot no. 2 088 988, Zone RA-1.

Adoptée

### Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure au 56 Chemin Merton :

*Mme. Rachel Genziuk*

2012-160

**APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE MAI 2012**

---

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés pour le mois de mai 2012 a été soumise au Conseil.

Il est proposé par le Conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le Conseiller Leon Elfassy et UNANIMEMENT RÉSOLU:

- QUE la liste des déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2012 au 31 mai 2012, au montant de 1,282,186.10 \$, est par la présente approuvée (602,465.12 \$ pour les chèques et 679,720.98 \$ pour les paiements en ligne).

Adoptée

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2012-161

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2012 DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE TRANSFERT DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC**

---

**ATTENDU QUE** la Ville de Hampstead a adopté la résolution no. 2011-847 le 1<sup>er</sup> août 2011 dans le but de déposer une programmation de travaux datée du 30 juin 2011 afin de recevoir une contribution gouvernementale du *Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire*;

Il est proposé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyée par le Conseiller Michael Goldwax, et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE la Ville de Hampstead approuve le contenu et autorise l'envoi au *Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire* d'une programmation modifiée de travaux au 11 juin 2012 jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère; et
- QUE la Ville de Hampstead s'engage à informer le *Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire* de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée

2012-162

### **AUTORISATION DE PARTICIPER À UN PROJET DE REGROUPEMENT D'ACHATS AVEC LA VILLE DE MONTRÉAL ET LES AUTRES VILLES PARTICIPANTES**

---

**ATTENDU QUE** la Ville de Montréal dispose de plus de 300 ententes-cadres de regroupements d'achat offrant un potentiel d'achat de 500 M\$ sur une période de 3 à 5 ans;

**ATTENDU QUE** les ententes-cadres permettent aux villes participantes de bénéficier d'économies générées par les regroupements d'achats;

**ATTENDU QUE** la *Direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal* met en place un comité de consommateurs experts chargé d'identifier les produits qui devraient faire l'objet d'un projet d'achat collectif et d'ententes-cadres entre les villes participantes ;

**ATTENDU QUE** la Ville de Hampstead participe déjà à quelques regroupements d'achat avec la Ville de Montréal et que ceci génère des économies substantielles ; et

**ATTENDU** qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Hampstead de participer à d'autres achats collectifs dans le but de bénéficier des prix avantageux qui découlent de l'acquisition de biens en grande quantité :

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax appuyé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum et unanimement résolu;

**QUE** la Ville de Hampstead soit autorisée à participer au projet de regroupement d'achats avec la Ville de Montréal et les autres villes participantes;

**QUE** le Chef de division - Ressources matérielles soit désigné comme répondant unique pour la Ville de Hampstead dans le cadre dudit projet de regroupement d'achat, et qu'elle soit en conséquence autorisée à :

- a) faire partie du comité de consommateurs experts chargé d'identifier les produits qui devraient faire l'objet d'un projet d'achat collectif et d'ententes-cadres entre les villes participantes ;

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- b) fournir à la *Direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal*, l'information relative aux besoins et quantités requises par la Ville de Hampstead sur les produits visés par un appel d'offres collectif et toute autre information pertinente en vue du respect.

Adoptée

2012-163

### **CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT D'«AGENT DE BUREAU» AU DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS**

---

ATTENDU QU'un poste temporaire d'Agent de bureau d'une durée maximale de douze (12) mois a été créé et affiché au service des Travaux publics en mai 2011;

ATTENDU QUE le poste d'Agent de bureau – Agent de distribution – Équipements motorisés, groupe de traitement 8, a été aboli le 1<sup>er</sup> septembre 2011;

ATTENDU QUE l'embauche temporaire d'un Agent de bureau a démontré l'utilité et le besoin d'avoir un titulaire de poste de manière permanente;

Il est proposé par le Conseiller Abraham Gonshor, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QU'UN poste d'Agent de bureau, groupe de traitement 5, au département des travaux publics soit, et est, par la présente créé, conformément aux dispositions de la convention collective applicable;
- DE POURVOIR ce poste de la manière prévue à la convention collective.

Adoptée

2012-164

### **CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT D'«AGENT DE BUREAU» DESSERVANT LE SERVICE D'URBANISME ET LE DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

ATTENDU QU'un poste temporaire d'Agent de bureau d'une durée maximale de douze (12) mois a été créé et affiché pour desservir le service de l'urbanisme et le département de la sécurité publique en 2011;

ATTENDU QUE l'embauche temporaire d'un Agent de bureau a démontré l'utilité et le besoin d'avoir un titulaire de poste de manière permanente;

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QU'UN poste d'Agent de bureau, groupe de traitement 5, au Service d'urbanisme et au département de la sécurité publique soit, et est, par la présente créé, conformément aux dispositions de la convention collective applicable;
- DE POURVOIR ce poste de la manière prévue à la convention collective.

Adoptée

2012-165

### **APPROBATION DE LA LISTE DES EMPLOYÉS AUXILIAIRES POUR LE DÉPARTEMENT DES SERVICES COMMUNAUTAIRES**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport du Chef de section Loisirs et adultes 55+ daté du 29 mai 2012, en ce qui a trait à l'embauche des employés auxiliaires,



## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Il est proposé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyée par le Conseiller Abraham Gonshor et UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal approuve l'embauche des employés auxiliaires avec les taux horaires tels que spécifiés dans la liste présentée par le Directeur des services communautaires

Adoptée

2012-166

### **AUTORISER LA VILLE DE DORVAL À AGIR AU NOM DE LA VILLE DE HAMPSTEAD POUR PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES POUR RETENIR LES SERVICES D'UN COURTIER EN ASSURANCE COLLECTIVE POUR LE «REGROUPEMENT DES MUNICIPALITÉS DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL»**

---

ATTENDU que la Ville de Hampstead a conclu une entente, en 2005, avec les municipalités défusionnées pour former le «Regroupement des municipalités de l'Agglomération de Montréal» relativement à l'achat en commun d'assurances collectives et que cette entente a été renouvelée le 1er janvier 2009;

ATTENDU que le Regroupement avait mandaté le Groupe financier AGA inc. pour agir à titre de consultant pour procéder à un appel d'offres en matière d'assurances collectives et que le contrat a été octroyé à SSQ pour une durée de cinq (5) ans, venant à échéance le 31 mars 2014;

ATTENDU que le contrat du Groupe financier AGA Inc. prend fin le 31 décembre 2012;

ATTENDU qu'il est nécessaire de procéder à un appel d'offres pour retenir les services d'un courtier en assurances collectives pour le « Regroupement des municipalités de l'Agglomération de Montréal »;

ATTENDU que le «Regroupement des municipalités de l'Agglomération de Montréal» a convenu de désigner la Ville de Dorval pour le représenter dans la recherche d'un courtier d'assurance;

Il est proposé par le Conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le Conseiller Abraham Gonshor et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- **AUTORISER** la Ville de Dorval à agir au nom de la Ville de Hampstead pour procéder à un appel d'offres pour retenir les services d'un courtier en assurance collective pour le «Regroupement des municipalités de l'Agglomération de Montréal».

Adoptée

2012-167

### **COMITÉ DU CENTENAIRE DE LA VILLE DE HAMPSTEAD (1914 - 2014)**

---

ATTENDU QUE la Ville de Hampstead a été fondée le 14 février 1914;

ATTENDU QUE le 14 mars 2014, la Ville aura 100 ans;

ATTENDU QUE l'anniversaire du Centenaire est un événement à célébrer;

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de Hampstead souhaite engager la communauté dans la célébration de cet événement;

CONSIDÉRANT QU'UN Comité local est nécessaire pour superviser la planification et l'organisation des activités du Centenaire;

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

ATTENDU QUE le Comité centenaire de la Ville de Hampstead célébrera notre patrimoine historique local;  
Il est proposé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyée par le Conseiller Abraham Gonshor et résolu:

QUE la Ville de Hampstead va créer le Comité du Centenaire 2014 avec le mandat de superviser la planification et l'organisation des activités du centenaire pour la communauté;

QUE le Comité sera composé de résidents, de parties intéressées, de membres de l'administration de la Ville et d'élus;

QUE le Comité sera présidé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum, avec la position de Vice-présidence attribuée au Conseiller Abraham Gonshor, la position de trésorier à Madame Rachel Genziuk et la position Événements et liaison administrative attribuée à la personne qui occupe le poste de superviseur aux services communautaires et de loisirs;

QUE les positions du Comité de collecte de fonds, d'embellissement et de la communication soient octroyées par le président à une date ultérieure;

QUE le Comité peut ajouter des membres à des sous-comités et groupes de travail pour des activités et projets spécifiques;

QUE le Comité maintiendra sa propre comptabilité et se rapportera à l'Administration et les élus;

Que le trésorier de la Ville ou le trésorier adjoint siégera à titre de conseiller-aviseur sur ce Comité lorsque nécessaire, afin d'assurer un suivi financier adéquat et s'assurer que les procédures comptables et de contrôle soient respectées;

Monsieur le Maire William Steinberg appelle le vote :

**Ont voté en faveur:**

Le Maire William Steinberg  
Conseillère Bonnie Feigenbaum  
Conseiller Michael Goldwax  
Conseiller Harvey Shaffer

**A voté contre:**

Conseiller Leon Elfassy

**En faveur: 4**

**Contre: 1**

Adoptée sur division

### **2<sup>IÈME</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

2012-168

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et résolu à l'unanimité de clore la séance.

Adoptée

(s) William Steinberg \_\_\_\_\_  
Dr William Steinberg, Maire

Nathalie Lauzière \_\_\_\_\_  
M<sup>c</sup> Nathalie Lauzière, Greffière